



# Réflexion territoriale sur l'évolution de l'activité « croisières » à La Rochelle

SYNTHÈSE, STRATÉGIE ET FEUILLE DE ROUTE

# La démarche territoriale

Le Grand Port Maritime de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération et la Ville de La Rochelle, Charentes Tourisme, La Rochelle Tourisme & Évènements et la CCI Charente-Maritime ont souhaité :

- dresser un état des lieux de l'activité croisière et de ses effets sur le territoire ;
- identifier les forces / faiblesses et les opportunités / menaces de cette activité ;
- définir les orientations stratégiques en matière d'évolution ;
- établir une feuille de route permettant l'atteinte de ces orientations

Les principaux enjeux à prendre en compte sont :

- ✓ **environnementaux** – notamment dans le cadre du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » et en anticipation des évolutions réglementaires ;
- ✓ **économiques** – retombées sur le territoire en termes de chiffre d'affaires, d'emploi et de promotion ;
- ✓ de **cohérence** avec la **stratégie touristique** du territoire ;
- ✓ liés à la **gouvernance** de cette filière.

Lancé le 1<sup>er</sup> juin 2022, le diagnostic global a été débattu lors du Comité de pilotage n° 2 le 23 novembre 2022.

L'orientation envisagée répondant à ces principaux enjeux pour les prochaines années (horizon 2030), issue des travaux et discutée en Comité de pilotage n° 3 du 23 janvier 2023, est une **décroissance raisonnée sur la période 2023-2030**.

# 1 - SYNTHÈSE FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES

## 1.1 Forces / Faiblesses de l'escale rochelaise

	FORCES	FAIBLESSES
I N T E R N E	✓ Capacités d'accès nautique	✗ Pas de « landmark » du territoire, destination de second rang hors des circuits principaux
	✓ Conformité avec la réglementation, sûreté et sécurité garanties	✗ Conflits de voisinage liés au lieu de pose / dépose des croisiéristes en visite libre
	✓ Demande soutenue d'escales constatée post-Covid	✗ Bilan carbone de l'activité : en moyenne 304 kgCO <sub>2</sub> e / passager (pour les grands navires, le bilan est plus important par escale mais plus faible par passager)
	✓ Diversité des sites de visite (La Rochelle, Ile de Ré, Rochefort, Saintes, Cognac, Marais poitevin...), richesse et proximité du patrimoine historique	✗ Retombées économiques sur le territoire en deçà de la moyenne sectorielle et pouvant être optimisées (fermeture de nombreux commerces le dimanche)
	✓ Retombées économiques (plus de 4,2 M€ en 2022) et emplois (50-60 personnes concernées) pour les acteurs du territoire	✗ Pas de terminal croisière dédié (proximité avec activité de transports de marchandises)
	✓ Gare croisière fonctionnelle (mais de taille limitée) et accueil personnalisé	✗ Éloignement du lieu de débarquement par rapport au centre-ville de La Rochelle (mobilité locale requise, difficultés à trouver cars et chauffeurs) et contraintes de sûreté
	✓ Pics de l'activité croisière avant (mai-juin) et après (septembre-octobre) la pleine saison touristique du territoire	✗ Demandes par les croisiéristes d'amélioration de la signalétique, de transport local (délais d'attente...) et de toilettes
	✓ Éloignement du môle d'escale par rapport au centre-ville de La Rochelle (éloignement de potentielles nuisances)	✗ Investissements importants pour alimentation en courant de quai
	✓ Pas d'impact mesuré sur la qualité de l'air à La Rochelle (suivi permanent par Atmo)	✗ Pas de gouvernance partagée de l'activité (malgré une structure commune existante) et absence de stratégie
	✓ Qualité ressentie de l'escale et du site de La Rochelle par les croisiéristes	

# 1 - SYNTHÈSE FORCES FAIBLESSES OPPORTUNITÉS MENACES

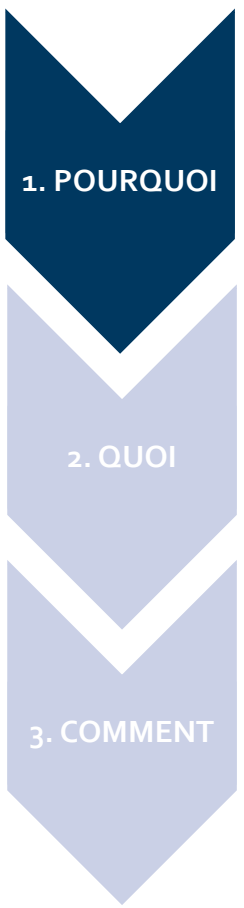
## 1.2 Opportunités / Menaces de l'escale rochelaise

	OPPORTUNITÉS	MENACES
E X T E R N E	✓ Forte croissance sectorielle à l'échelle mondiale, même après la pause covid	✗ Acceptabilité sociétale de ce secteur d'activité parfois mise en cause (Venise, Marseille, Bordeaux...)
	✓ Renouvellement des navires et efforts des compagnies ainsi que des chantiers navals en matière environnementale (notamment autosuffisance énergétique à l'escale et en termes de production / consommation d'eau)	✗ Image de « tourisme de masse » générée par les grands navires de croisière
	✓ Diversification des offres de croisières	✗ Positionnement du territoire non défini, absence de mobilisation et de politique des acteurs concernés depuis plusieurs années
	✓ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en faveur du branchement courant - quai des navires « Fit for 55 »	✗ Démarche de réservation et d'annulation des escales unilatérales par les compagnies de croisières
	✓ Demande de tourisme authentique, au plus près des territoires (produits et expériences)	✗ Notoriété internationale de Bordeaux, parfois au détriment de l'escale rochelaise



# 2 - POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

## 2.1 Cohérence avec les valeurs portées par le territoire



### les stratégies touristiques territoriales

- ✓ de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, en cours d'actualisation (pour mémoire, la stratégie touristique 2017-2022 prônait un « développement de la croisière »),
- ✓ du Département de la Charente Maritime, en cours d'actualisation,
- ✓ de la Région Nouvelle Aquitaine (ambition : devenir la « première destination touristique durable », « développement éco-responsable de la croisière »)
- ✓ leurs orientations projetées vers le tourisme durable : « qualité environnementale », « transition éco-énergétique », « impacts écologiques », « aménagement du territoire », « qualité de service », « création de richesse à long terme » et « accessible à tous » (« droit aux vacances »...)

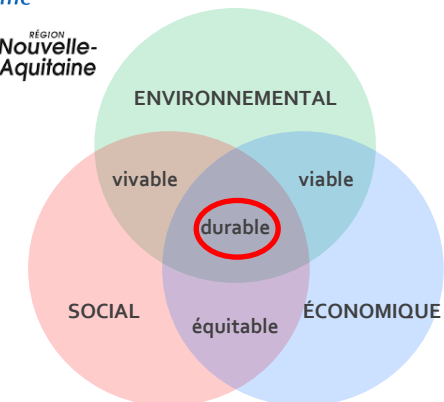
### l'ambition La Rochelle Territoire Zéro Carbone

- ✓ Objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2040, avec un objectif intermédiaire de diminution de 30 % de l'empreinte carbone du territoire en 2030.
- ✓ Promotion de la mobilité propre et développement du tourisme durable pour « faire de l'agglomération une destination internationale responsable »

### la raison d'être et le projet stratégique 2020-2024 du Port

Le Grand Port Maritime de La Rochelle est un acteur majeur du développement économique du territoire, de la logistique des entreprises et de la transition écologique.

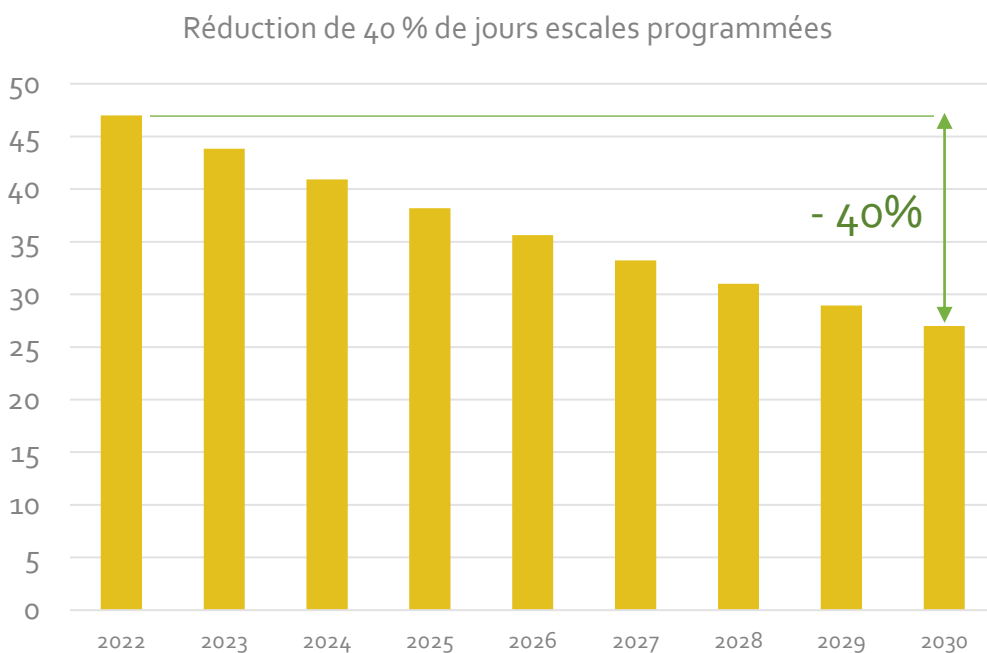
Trois orientations sont définies dans son projet stratégique 2020-2024 : performance de la logistique maritime, engagement vers la neutralité carbone et développement de l'innovation.



## 2.2 Positionnement stratégique

En référence avec l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2040, il est proposé de réduire sensiblement l'empreinte carbone de la filière « croisières ». Si les techniques de construction et de motorisation évoluent dans ce sens, la maîtrise et le pilotage local de cette activité doivent également y contribuer.

Il est proposé de s'orienter vers une **réduction globale de 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> de la filière à l'horizon 2030**, en référence à l'activité réalisée en 2022. Cette orientation s'appuie sur un objectif de réduction de **10 %** liée aux évolutions technologiques en cours ou envisagées (construction, motorisation), non maîtrisée au niveau du territoire, et de **40 % issue de la diminution des jours d'escales de croisières**, maîtrisée au niveau local (hors réservations déjà réalisées).



Les escales de croisières font l'objet d'une planification dès l'année  $n-2$  (voire  $n-3$ ).

Par ailleurs, un certain nombre d'escales programmées une année  $n$  font l'objet d'une annulation : entre 9 % et 32 % constatées sur les 4 dernières années (hors Covid), soit un taux d'annulation moyen de 20 % par an. Ces annulations interviennent pour diverses raisons : conditions météo, contraintes techniques du navire, taux de remplissage insuffisant...

L'indicateur pertinent sur lequel il est possible d'agir est le nombre de jours d'escales programmés des navires émetteurs d'émissions lors de leur escale au Port.

**L'objectif est donc une réduction de 40 % du nombre de jours d'escales programmés des navires émetteurs de CO<sub>2</sub> à l'escale sur la période 2022-2030.**





Afin d'atteindre cet objectif quantitatif pour la période 2023-2030, il est nécessaire de déterminer les critères permettant de retenir les sollicitations d'escales auxquelles il sera répondu favorablement.

Les critères proposés sont les suivants :

- ✓ Pas plus d'un navire accueilli par jour et pas d'escale de paquebot sur plusieurs journées
- ✓ Éviter la période de très forte fréquentation touristique sur le territoire du 10 juillet au 31 août
- ✓ Les navires de croisières zéro émission durant l'escale sont prioritaires et ne sont pas concernés par l'objectif de limitation du nombre d'escales
- ✓ Privilégier les jours d'ouverture des commerces (mardi au samedi)

ENVIRONNEMENTAL    SOCIÉTAL    ÉCONOMIQUE



Hors réservation d'ores et déjà programmées en 2023 et 2024, les modalités et conditions de réservation et d'engagement de poste à quai disponible (sollicitation des compagnies) permettant l'application de ces critères, seront mises en œuvre sur la base d'un affermissement progressif des réservations (en année glissante  $n+2$ ) à définir avec les parties prenantes au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

En complément sera mise en place une politique visant à diminuer les annulations d'escales préalablement programmées.



## 2.3 Plan d'actions

1. POURQUOI

2. QUOI

3. COMMENT

N°	Intitulé	Échéance	Porteurs
1	Redéfinir les modalités et conditions de réservation des escales de croisières, et adapter le règlement d'exploitation du Port	1 <sup>er</sup> semestre 2023	GPMLR
2	Mettre en place un Comité opérationnel de suivi des croisières	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	GPMLR
3	Identifier un nouveau lieu de dépose en centre-ville approprié	1 <sup>er</sup> trimestre 2023	Ville de La Rochelle
4	Proposer des parcours et apporter une signalétique et des supports d'information adaptés	1 <sup>er</sup> semestre 2023	La Rochelle Tourisme & Évènements
5	Élaborer et signer une charte de bonnes pratiques avec les compagnies maritimes (et leurs représentants)	2023	CdA de La Rochelle
6	Réaliser un nouveau bilan carbone de la filière croisières sur le territoire	2026	Coopérative carbone
7	Mettre en place un groupe de travail favorisant la mobilité douce	2024	CD 17 et CdA La Rochelle
8	Promouvoir et valoriser les savoir-faire locaux	2023	Charentes-Tourisme et La Rochelle Tourisme & Évènements
9	Élaborer une stratégie et mettre à disposition des moyens et des outils numériques au service des croisiéristes	2024	La Rochelle Tourisme & Évènements et Charentes-Tourisme
10	Adapter les défenses de quai pour améliorer la sécurité d'accostage des paquebots	2023	GPMLR
11	Assurer une veille technologique sur les améliorations techniques et environnementales des navires de croisière	2024	GPMLR

**mariteam**

votre conseil expert  
 en économie bleue  
[contact@maritime.org](mailto:contact@maritime.org)

